



MUNICIPALITÉ

**COMMUNE
DE
DENGES**

PREAVIS N° 4/2022

**Projet d'aménagements routiers en
lien avec la création d'un nouveau
dépôt-garage MBC, parcelles 147 et
DP6, Route de Préverenges.**

AU CONSEIL COMMUNAL DE DENGES

PREAVIS MUNICIPAL N° 4/2022

Projet d'aménagements routiers en lien avec la création d'un nouveau dépôt-garage MBC, parcelles 147 et DP6, Rte de Préverenges

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

I. PREAMBULE

La Municipalité vous soumet, par le présent préavis, le projet d'aménagements routiers en lien avec la création d'un nouveau dépôt-garage MBC, parcelles 147 et DP6, Route de Préverenges, pour approbation.

II. DEVELOPPEMENT

La Municipalité précise que l'objet du présent préavis concerne une surface de 33m² située sur le territoire de la Commune de Denges, sur les parcelles 147 et DP6. Il s'agit de travaux de génie civil légers qui consistent en un remodelage du terrain naturel pour l'aménagement de l'accotement (voir plan ci-joint). Une convention a été établie avec le propriétaire de la parcelle n° 147 pour l'anticipation sur ladite parcelle.

III. PROCEDURE

Le projet d'aménagements routiers sur la Commune de Denges a fait l'objet d'un préavis positif de la DGMR en date du 12 février 2020. Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 28 octobre au 26 novembre 2020. Cette procédure n'a fait l'objet d'aucune opposition, ni remarque. En date du 11 février 2022, le Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) a décidé d'approuver le projet d'aménagements routiers.

En ce qui concerne la Commune de Préverenges, qui est également concernée par ce projet, le dossier a été mis à l'enquête du 10 mai au 09 juin 2022. Aucune remarque ni opposition n'ont été déposées.

Le Conseil communal est donc invité dans le cadre de la procédure ad hoc, à prendre acte qu'aucune opposition, ni remarque n'ont été enregistrées et à approuver le projet.

Après l'adoption du présent préavis et de ses conclusions par le Conseil communal, le dossier sera envoyé à la DGMR pour légalisation par le Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH).

Direction générale de
la mobilité et des routes DGMR
Division finances et support

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

- classement dossier
MBC dépôt

Municipal
17 FEV. 2022
Visa

Municipalité de la
Commune de Denges
Route du Lac 2a
Case postale 150
1026 Denges

Courriel : danielesabidou@vd.ch
Tel : 021 316 70 57

N/Réf.: 265 /769/PR184'417 et PR191'796/dcu
V/Réf.:

Lausanne, le 15 février 2022

District : Morges

Commune de Denges – RC 79 B-P hors traversée de la localité

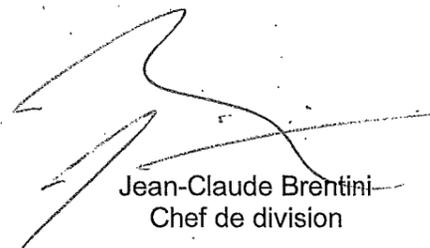
**Projet d'aménagements routiers en lien à la création
d'un nouveau dépôt-garage MBC (n° 50)**

Monsieur le Syndic, Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous vous communiquons la décision du 11 février 2022, du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH), approuvant le projet cité en titre.

Le dossier de plans vous sera remis lors du constat d'entrée en vigueur de ladite décision.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations distinguées.


Jean-Claude Brentini
Chef de division

Annexe

- 1 copie de la décision

Copies avec copie de la décision

- Préfecture du district de Morges
- Voyer de l'arrondissement Centre
- Région Morges, rue Dr. Yersin 1, 1110 Morges (courriel : info@regionmorges.ch)

District : Morges

Commune de Denges – RC 79 B-P hors traversée de la localité

**Projet d'aménagements routiers en lien à la création
d'un nouveau dépôt-garage MBC**

Ce projet, établi par la municipalité, a suivi la procédure prévue par la loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou ; BLV.725.01), à savoir :

- Examen préalable :** le 6 mai 2019
- Examen préalable complémentaire :** le 12 février 2020
- Enquête publique :** du 28 octobre au 26 novembre 2020, qui n'a pas soulevé d'opposition, ni suscité de remarque.

Vu ce qui précède, la cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines

DECIDE

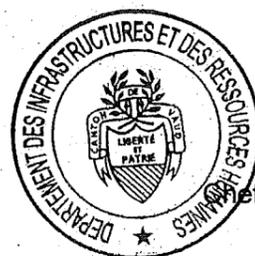
- **d'approuver** le projet d'aménagements routiers en lien à la création d'un nouveau dépôt-garage MBC.

Cette décision est susceptible d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP).

Le recours s'exerce par écrit dans les trente jours dès la communication de la décision attaquée. Il est adressé à l'autorité de recours. L'acte de recours doit être signé et doit indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours. Le cas échéant, ce dernier est accompagné de la procuration du mandataire. En cas de rejet du recours, les frais d'instruction et un émolument peuvent être mis à la charge du recourant.

Lausanne, le

11.2.22



Nuria Gorrite
Nuria Gorrite
Cheffe du département



Département et exécutoire, le
atteste : Le directeur général de
la mobilité et des routes



COMMUNES DE DENGES ET PREVERENGES



Nouveau garage et dépôt MBC
RC 79-B-P

3

100030.03-PG003

Plan déposé à l'enquête
publique du 28.10.20
au 26.11.20
Denges, le 19.10.20
Greffe Municipal: [Signature]

Plan d'emprise

	Date	Dess	Contr	Visé
-	13.08.2019	Prhm	Utzf	Lau
a	04.09.2019	Prhm	Utzf	Lau
b	04.09.2019	Prhm	Utzf	Lau
c	-	-	-	-

Format: 297x630
Echelle: 1:1000 / 1::250



BG Ingénieurs Conseils SA
Avenue de Cour 61 - Case postale 241
CH-1001 Lausanne



Transports de la région
Morges - Bière - Cossonay SA
1110 Morges

Commune de Denges:

[Signature]
[Stamp: COMMUNE DE DENGES]

Direction générale de la
mobilité et des routes (DGMR):

APPROUVÉ PAR LE
DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES
ET DES RESSOURCES HUMAINES
Lausanne, le 11 FEV. 2022
L'atteste: Le directeur général de
la mobilité et des routes

Commune de Préverenges:

[Signature]
[Stamp: MUNICIPALITE DE PREVERENGES]

Définitif et exécutoire le 5 MAI 2022
L'atteste: Le directeur général de
la mobilité et des routes

Le maître d'ouvrage:

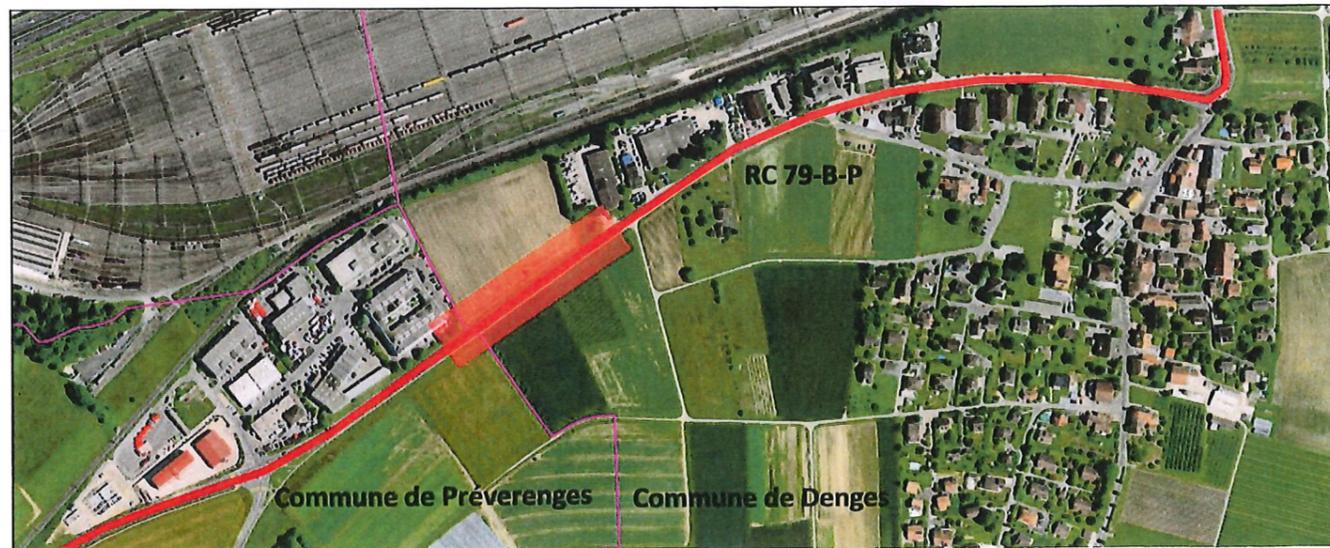
[Signature]

L'Ingénieur:

[Signature]

MBC Transports de la Région Morges
Bière Cossonay

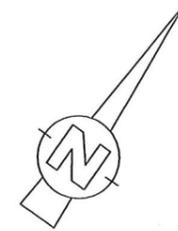
BG Ingénieurs Conseils SA



Situation
1:1000

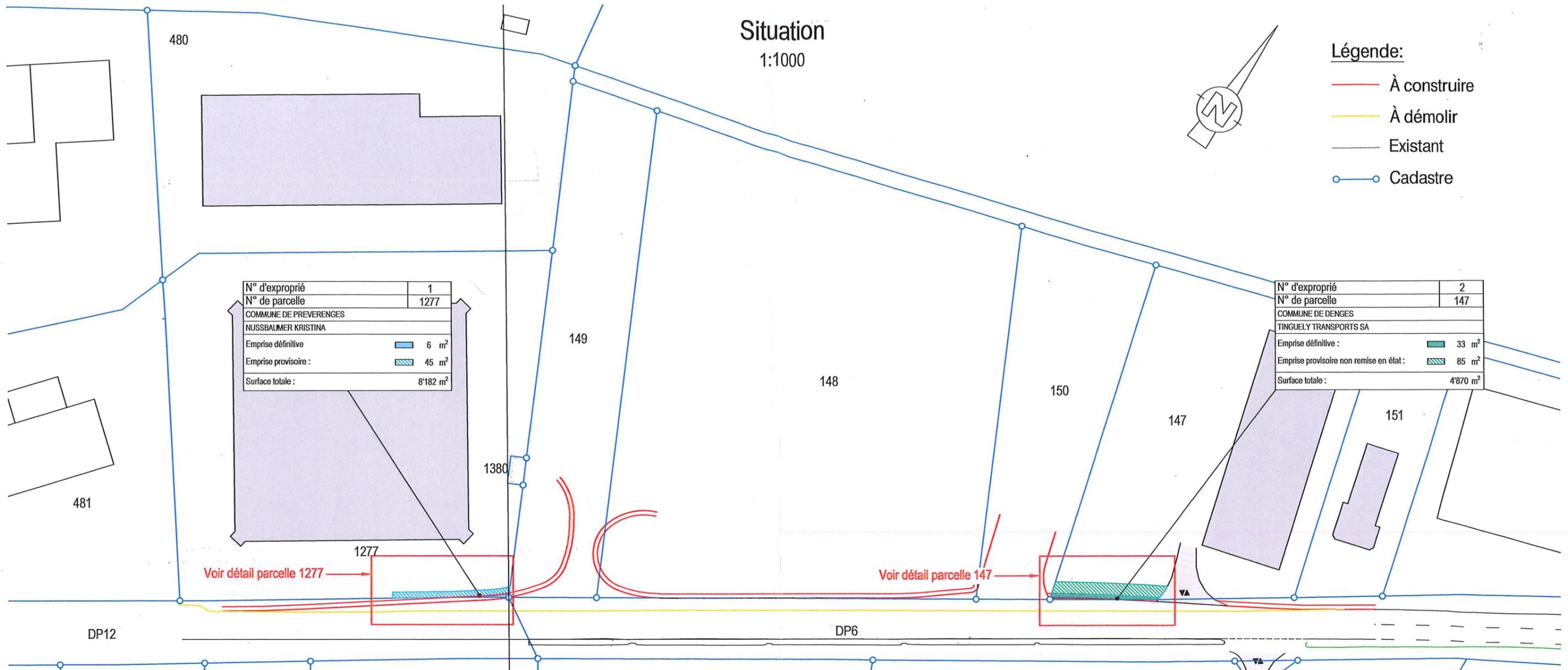
Légende:

- À construire
- À démolir
- Existant
- Cadastre



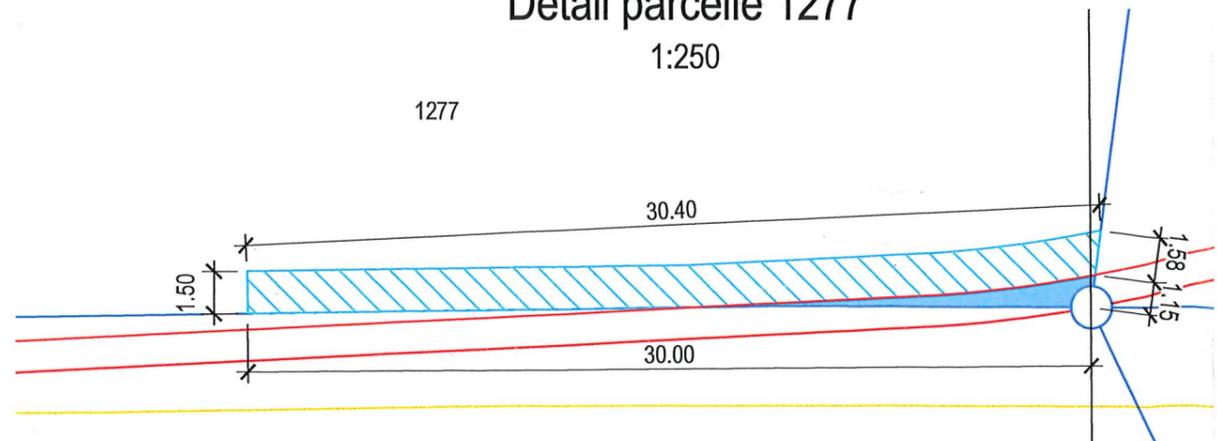
N° d'exproprié	1
N° de parcelle	1277
COMMUNE DE PREVERENGES	
NUSSBAUMER KRISTINA	
Emprise définitive	6 m ²
Emprise provisoire :	45 m ²
Surface totale :	8'182 m ²

N° d'exproprié	2
N° de parcelle	147
COMMUNE DE DENGES	
TINGUELY TRANSPORTS SA	
Emprise définitive :	33 m ²
Emprise provisoire non remise en état :	85 m ²
Surface totale :	4'870 m ²



Détail parcelle 1277

1:250



Détail parcelle 147

1:250

